

M. de Beauharnais
ministre à V. M.
8. Dec. 1793.

609

Monsieur,

Le vicaire de Paris à son Imprimeur, ~~de Paris~~,
autant qu'il s'agit de la publication à venir,
promit immanquablement de son art. Il me dit
la place de prendre chez vous, puis que
c'est par lui que je commence à vous
exhiber ^{par} de vous lui d'heur les mêmes titres,
puis que des premiers (à ce que j'ai vu) s'en
il vous envoie à vous, en d'apporter en
vray, vous le faire ~~par~~ la Bibliothèque.
Le lui de Paris, dit-il, le bien qu'il mérite;
mais c'est sans lui faire peur de ce
qui vous appartient, quand vous ayez
laisse aller aux instances de mon ami
de Paris, vous ~~me~~ ^{vous} ~~appellez~~ ^{appellez} comme
de l'honneur de vous avoir ~~trouvé~~
et ~~vous~~ donner la présomption de croire
que nos ~~conversations~~ aye un peu opéré
à ce qu'a vous a Paris. Au moins,
Monsieur, ne m'en ~~convainc~~ ^{pas} la
venue, puis que l'imprimerie oblige
tout ~~ce~~ qui est à Paris, les moins
satisfait j'en suis sûr. Et de
cette qualité j'en suis sûr, et n'est pas,
~~et~~ ^{ou} ~~est~~ ^{vous} ~~est~~ ^{suffisant}
que ce soit pour j'en s'en souviens
à ce qu'aux négociations que je vous
d'avez de. My ~~l'avez~~ ^{avez}, je puis donner
avoir occasion d'ajouter que je suis

[Faint, illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French, covering the majority of the page.]